

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANDRAIS
SEANCE DU 09 MAI 2016**

Le Conseil Municipal de la Commune de LANDRAIS, dûment Convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. MENANT Francis, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 AVRIL 2016

Présents : MM. MENANT F. MOUR-GASREL F. GEGADEN P. STENGER C. CHARRON E. GRELET M. MARCHAIS O. MOINARD P. DAHERON J. AUJARD N. CAILLON F TURGNE F. PINAUD J.

Absents : excusés : MM BABAUD R (1 pouvoir à F.MOUR-GASREL) CHABIRAUD L. (1 pouvoir à F.MENANT)

Le compte rendu de la précédente réunion ayant été approuvé à l'unanimité, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Madame MOUR-GASREL Frédérique a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Révision des loyers au 1^{er} juin et au 1^{er} juillet

Point sur les travaux de l'église

Convention sentier de randonnée

Rallye d'automne

Droit de préemption parcelle ZK 23

Informations et questions diverses

REVISION DES LOYERS AU 1^{er} JUILLET

Comme le prévoit la page 6 du bail signé le 29/11/91, le loyer de M. et Mme MOQUET Joseph occupant le logement communal, 5 Route de Toucherit est révisable chaque année au 1^{er} juillet.

Le nouvel indice de référence des loyers a été publié pour la première fois le 14 Janvier 2016, soit pour le 4^e trimestre 2015, **125.28** points. (Indice du 4^e trimestre 2014 : 125.29).

A compter du 1^{er} juillet 2016, le loyer est fixé à :

$$\begin{array}{rcl} & 125.28 & \\ 307 \times & & = 306.97 \text{ € soit arrêté à } \mathbf{307 \text{ €}} \\ & 125.29 & \end{array}$$

Trois cent sept euros par mois, soit un loyer annuel de 3 684 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise M. le Maire à signer l'avenant n° 26 fixant le montant du loyer.

POINT SUR LES TRAVAUX DE L'EGLISE

Monsieur le Maire rend compte aux conseillers des dons encaissés par la Fondation du Patrimoine, ils s'élèvent à 16 845 € à ce jour (Il faut déduire 3% de frais de gestion). A cela s'ajoute une subvention de la Fondation à hauteur de 3 181 €, de l'Art Français à hauteur de 5 000 € et des Associations de Landrais à hauteur de 2 500 €.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de commencer les travaux, notamment le renforcement de la charpente, le remaniement de la toiture et la reprise du mur défailant.

Il manque encore 10 000 € pour pouvoir réaliser en totalité les travaux (y compris la façade).

CONVENTION BALISAGE DES SENTIERS DE RANDONNEE PEDESTRE

Le Comité Départemental de Randonnée Pédestre Charente-Maritime propose à la commune de LANDRAIS une convention pour le balisage et son entretien ainsi que la gestion des itinéraires pédestres concernant les sentiers de randonnée de la commune.

Après avoir pris connaissance des termes de la convention, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention pour une durée de 5 ans (reconduite tacitement pour 5 ans sauf dénonciation d'une ou l'autre des parties).

RALLYE D'AUTOMNE

Il passera cette année encore sur la commune mais uniquement le samedi (5 novembre) le tracé a été un peu modifié.

DROIT DE PREEMPTION DE LA PARCELLE ZK 23

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'au vu de la délibération en date du 29 mars 2014 et par délégations prévues par l'article L.2122-22 CGCT, il a décidé d'exercer le droit de préemption concernant la parcelle cadastrée ZK 23, située à l'entrée du village (en arrivant par le cimetière). Cette parcelle est classée en zone 1Au et pourrait être utilisée pour un projet de service public (pôle médical, service à la personne....)

Il faut pour cela que le propriétaire, monsieur BONNEAU accepte de vendre à la commune. S'il est d'accord, il faudra solliciter le service des domaines.

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur ESCOLANO, exploitant maraîcher, qui a signé un compromis de vente pour cette parcelle. Il explique son projet d'installer des serres pour y produire des tomates cerises.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Enfouissement des réseaux : les travaux se poursuivent, il faut attendre la dépose des câbles électriques pour pouvoir finir l'éclairage public à la sortie du bourg. Monsieur le Maire regrette qu'il n'y ait pas de réunions de chantier.

Il semblerait que F.TELECOM ait tout connecté en souterrain.

Monsieur Philippe MOINARD demande pourquoi certains fossés, notamment sur Les Granges ne sont pas entretenus. Il signale des nids de poule dans Les Granges.

Il évoque aussi l'emplacement prévu pour les nouveaux containers ordures ménagères de M. HARCHEN.

Monsieur le Maire précise qu'il a vu avec Cyclad et qu'ils seront mis à côté de la citerne.

Madame Estelle CHARRON signale des nids de poule rue des Acacias à Fondouce.

Madame Catherine STENGER demande si avec les beaux jours, il est prévu de reprendre les rencontres avec la population (par lieu-dit ou quartier). La réponse est oui, il faut l'organiser.

Elle remercie Monsieur DUMONT qui a fait don à la commune de 2 arbustes.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DUMONT : il fait juste remarquer qu'avant l'enfouissement il avait 2 poteaux devant chez lui et que suite au refus d'un des riverains, le quereu en face de chez lui restera en aérien et aura un poteau supplémentaire....

Séance levée à 21h40.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme,

Les Conseillers,

Le Maire,

F. MENANT